



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pesticides

Question écrite n° 112751

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les résidus de pesticides dans les fruits et légumes. En effet en 2003, en France les services de répression des fraudes (DGCCRF - Bilan 2003 de la surveillance des résidus et pesticides dans les produits d'origine végétale) ont relevé des résidus de pesticides dans 1 % des légumes et 64 % des fruits. Dans 7 % des échantillons examinés les teneurs en pesticides étaient supérieures aux limites maximales. Fruits et légumes semblaient être les plus touchés. Or certaines études révèlent les effets reprotoxiques des pesticides, et les risques sérieux qu'ils présentent pour la santé humaine, si la concentration limite de pesticides n'est pas respectée. Ainsi lui demande-t-elle de bien vouloir lui communiquer les différentes dispositions à l'étude en faveur d'un meilleur contrôle de l'usage des pesticides.

Texte de la réponse

Un plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides a été adopté le 28 juin 2006 par les ministères chargés de l'écologie, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. L'un des objectifs spécifiques de ce plan est de réduire globalement de moitié, d'ici fin juin 2009, la vente des produits à base de substances actives les plus dangereuses. Plus généralement, ce plan s'articule autour de cinq axes : agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché, agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides, renforcer la formation et la protection des utilisateurs, renforcer la connaissance de l'impact sanitaire et environnemental des pesticides et enfin évaluer les progrès accomplis entre 2006 et 2009. Ce plan vise à améliorer les pratiques et à minimiser le recours aux pesticides. Pour ce faire, en 2007 un programme de recherche conjoint entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le Cemagref portera sur des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires, qui soient en même temps aptes à maintenir la qualité des produits pour le consommateur. Par ailleurs, un des objectifs du plan est de renforcer les contrôles lors de la distribution et de l'utilisation des produits. Pour cela, il est prévu notamment d'augmenter de 50 % le nombre de départements concernés par le plan de contrôle annuel effectué par les services chargés de la répression des fraudes et de développer le réseau national d'enquêteurs spécialisés dans le contrôle des produits phytopharmaceutiques, créé en 2004. Les produits destinés aux jardiniers amateurs feront également l'objet d'une attention particulière. Dans le cadre de ce plan, les services du ministère chargé de l'agriculture ont également prévu d'effectuer, à partir de 2006, au moins 5 000 contrôles concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. D'ores et déjà, en 2005, 5 119 contrôles dont 4 228 lors de l'utilisation de ces produits ont été réalisés. La moitié des procédures judiciaires engagées lors de ces contrôles portaient sur l'utilisation des produits (utilisation de produit non autorisé, non-respect des conditions d'emploi, notamment du délai avant récolte qui détermine la limite maximale de produit à ne pas dépasser dans les denrées).

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112751

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12833

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2103